



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

charges

Question écrite n° 91460

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les facilités octroyées aux petites et moyennes entreprises ayant un effectif de moins de vingt salariés et qui seraient prêtes à embaucher pour faire face à l'activité soutenue de leur entreprise. Le Gouvernement serait-il prêt à étudier les mécanismes d'aide et d'incitation à l'embauche des jeunes au sein de ces entreprises en octroyant à l'employeur une atténuation significative des charges patronales sur le premier emploi et ce pour une durée déterminée d'une année ? Ce serait une légitime contrepartie de l'effort de formation et d'innovation et d'insertion que représente pour l'entreprise l'embauche d'un jeune dans son premier emploi lequel a droit au même montant de rémunération et aux mêmes garanties de protection.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91460

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3817